

Réponse du Maire de Lanester

Après un président qui décide seul depuis le début de la crise sanitaire, un gouvernement qui fait croire à l'existence d'un binôme décisionnel Préfet-Maire au niveau local, le Premier Ministre en personne sollicite en plein week-end l'avis des Maires. La question est simple dans son expression : il convient d'indiquer par oui ou par non si les conditions préconisées par le Conseil Scientifique semblent réunies pour tenir les deux scrutins prévus en juin prochain.

Alors que de nombreux pays à travers le monde ont respecté leur processus démocratique, comment la France peut-elle se trouver dans une telle situation ? La vérité est que notre gouvernement a été incapable d'anticiper. Je regrette que les aménagements de la loi électorale ne soient pas suffisants pour permettre l'expression des suffrages au risque d'enregistrer une forte abstention.

Je partage cependant l'avis de l'Association des Maires de France qui considère que les élections constituent un acte essentiel de la démocratie et qu'il faut s'inscrire dans le calendrier électoral en respectant strictement les règles sanitaires. Durant cette crise, les Maires ont démontré au quotidien un engagement de proximité au service des habitants. Dans cet esprit, j'agirai une nouvelle fois pour assurer l'expression démocratique.